

N°30-2010

Séance du Mardi 14 décembre 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Date de la convocation
1 ^{er} décembre 2010

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication
15 décembre 2010

L'an deux mille dix et le mardi quatorze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROULLIAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : SAMALENS Guy, LOUBEDAT : DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONTEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARRET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LAUJUZAN : SENAC Claude (remplacé par Guy SAMALENS), LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, **PERCHEDE** : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, LOUBEDAT : SEMPE Bernard ; LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, SION : DALES Annie.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET

OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma local de développement touristique

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 02 mai 2007, par laquelle la communauté de communes confait à l'Office de Tourisme du canton de Nogaro, l'accueil et la promotion touristique sur son territoire au travers d'une convention d'objectifs et la délibération du 18 décembre 2007, approuvant l'engagement par l'Office de Tourisme d'une démarche visant à réaliser son schéma local de développement touristique.

Il indique qu'une synthèse de ce travail, légèrement modifiée suite à la commission « Tourisme » du 16 novembre dernier, a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil.

Après une présentation de la démarche, des orientations stratégiques et des axes de développement par les représentants de l'Office de Tourisme, Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le travail réalisé ; ce dernier devant faire l'objet d'une validation par le Conseil Communautaire.

Maryse MARTINOT ne participe pas au vote.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

APPROUVE,

- Les conclusions et le contenu du schéma local de développement touristique porté par l'Office de Tourisme,
- L'engagement des propositions pour l'année 2011 avec validation ultérieure des plans de financement correspondants par le Conseil Communautaire.

AUTORISE, Monsieur le Président à :

- Signer tout document relatif à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,


Pierre GUICHANNE.